



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD**

**Spécial n°121 du 19 octobre 2016**

## SOMMAIRE

16-1979	délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal pour la trésorerie de Vico-Evisa
DPPCL BEA	Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) réunion du 8 novembre 2016

Arrêté n°16-1979

de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux  
fiscal

Le comptable, responsable de la trésorerie de VICO-EVISA

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'art 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 9 novembre 2015 relatif au changement de libellé de la trésorerie devenue trésorerie de Vico-Evisa

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mesdames DUPLAA Marie Antoinett, LENCI Dominique, POGGI Paule et à Monsieur MONBEC Kévin à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 2000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 20000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances.

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2** – Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogés.

**Article 3** - Le présent arrêté prend effet au 01/10/16 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de Corse du Sud

A VICO, le 01/10/16

Smaïl DERRACHE  
Inspecteur des Finances publiques

Le Trésorier de VICO - EVISA

S. DERRACHE



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'environnement et de l'aménagement  
Secrétariat de la commission départementale  
d'aménagement commercial

## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Réunion du mardi 08 novembre 2016 à 09 heures 30  
Salle Fred Scamaroni

### ORDRE DU JOUR

#### Examen du dossier 2016-02/2A

**Demandeur** : la Société Ajaccienne des Grands Magasins, sise chemin du Finosello, 20090 AJACCIO, représentée par M. Jean Toussaint TORRE, agissant en qualité de propriétaire des constructions actuelles et futures du supermarché à l'enseigne MARKET.

**Commune d'implantation** : AJACCIO

**Projet** : création d'une surface de vente globale de 1 530 m<sup>2</sup> à l'enseigne Market, sis Cours Prince Impérial, sur le territoire de la commune d'AJACCIO.